



Mot du préfet

Du nouveau au Service de l'évaluation foncière

Au cours du mois d'avril, le conseil de la MRC a procédé à l'engagement d'un inspecteur en évaluation foncière, M. Yanick Savard, et de la nouvelle directrice du Service de l'évaluation foncière, Mme Nancy Brassard, en remplacement de M. Roger Pleau. Ce dernier remplira essentiellement les fonctions administratives selon l'entente convenue avec la MRC. Avant de se joindre à l'organisation, Mme Brassard a évolué durant plusieurs années au ministère des Transports du Québec où elle était responsable des dossiers de transaction des propriétés gouvernementales. Elle devient ainsi la nouvelle signataire des rôles fonciers. Ces nouveaux employés complètent l'équipe dudit service. Je tiens en mon nom personnel et au nom du conseil à leur souhaiter la plus cordiale bienvenue dans Portneuf et le plus grand succès dans la réalisation de leur mandat. De plus, l'année 2008 sera particulièrement très occupée pour le service puisque plusieurs municipalités connaîtront le renouvellement de leur rôle, soit : Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Neuville, Saint-Alban, Saint-Casimir, Saint-Léonard-de-Portneuf et Saint-Raymond.

En mars dernier, j'ai été élu au conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à titre de représentant de la région 03 - Région de la Capitale-Nationale. L'UMQ et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) reconnaissent qu'il existe des iniquités dans le système de taxation relié à la richesse foncière. Ces deux organisations étudient actuellement la problématique québécoise et feront leurs recommandations au gouvernement du Québec au cours de la présente année afin de permettre une formule d'imposition foncière limitée et établie sur plusieurs années plutôt que sur une base annuelle comme actuellement. La ministre a été saisie de la problématique et elle compte présenter un projet de loi à l'automne pour corriger cet irritant. Cette intervention fait suite à l'émission de télévision « Enquête », à laquelle j'avais participé avec un citoyen et le maire de la ville de Portneuf, exposant cette problématique. Par ailleurs, lors du dernier congrès de l'UMQ la semaine dernière, il a été question de reporter la tenue des élections municipales afin d'éviter d'entrer en conflit avec une élection fédérale prévue en 2009.

Le CLD, avec différents partenaires, tiendra à l'automne un forum sur la foresterie en lien sur la situation de crise que connaît la grande région de la Capitale-Nationale afin d'évaluer les conséquences sur les emplois, les modes d'exploitation de l'industrie et sur l'activité économique régionale. Je suis persuadé qu'il se dégagera des avenues de solution intéressantes, créatives et originales pour permettre aux personnes, aux familles et aux localités affectées de sortir de ce marasme qui les affecte.

La problématique du transport lourd représente pour la MRC de Portneuf un enjeu important. Sur notre territoire, en effet, l'exploitation des carrières et des sablières génère un flux de camionnage important qui, à l'usage, suscite la détérioration de la structure du réseau routier et autres inconvénients. Le constat est particulièrement vrai dans le cas des routes du réseau municipal parce qu'elles sont construites pour supporter des charges limitées.

Les sites d'extraction sont généralement localisés en milieu rural, particulièrement dans les zones agricoles et forestières. Ce contexte conjugué au statut fiscal des carrières et des sablières fait en sorte que les taxes foncières prélevées sur ces immeubles sont inéquitables. Le monde municipal est très sensibilisé à cette problématique et des représentations ont été faites par la FQM et l'UMQ aux instances gouvernementales afin que les exploitants de ces sites paient une redevance à la juste mesure des dommages causés aux routes du réseau local et à l'environnement. On nous a informé qu'un projet de loi sera présenté donnant aux municipalités ou à la MRC l'opportunité d'imposer des droits aux exploitants de sites d'extraction afin de compenser les frais encourus. L'entente devrait également comprendre certains mécanismes d'encadrement aux fins de baliser l'exercice de ces nouveaux pouvoirs municipaux, notamment en ce qui a trait à la répartition des revenus issus de l'imposition de ces droits.

Tous ces dossiers feront l'objet d'un suivi au sein de la MRC de Portneuf et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Michel Matte, préfet

LA CORPORATION DE TRANSPORT RÉGIONAL DE PORTNEUF

Afin de favoriser la circulation de sa population, tout en minimisant les coûts, la MRC de Portneuf a opté en 2005 pour un mode de transport collectif. En effet, la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) permet maintenant à près de 900 portneuvoises et portneuvois d'utiliser les places disponibles dans les autobus scolaires, adaptés et du Centre de jour, en plus de disposer d'un service d'arrimage en covoiturage tout à fait gratuitement.

Un service de transport collectif vient répondre à un besoin de mobilité, car celle-ci est menacée dès qu'elle ne peut s'exercer autrement que par la voiture personnelle à cause de l'âge, de la santé ou des revenus. Qui plus est, le transport en commun constitue un avantage, tant pour la population résidente que pour les visiteurs. Il favorise la sécurité, une meilleure qualité de vie ainsi qu'une urbanisation diversifiée.

Près de 40 % des gaz à effet de serre sont attribuables au transport. L'automobile est responsable en grande partie de cette pollution. Pour se rendre dans la métropole, l'étudiant et le travailleur qui résident en périphérie peuvent utiliser le service de covoiturage. Tenant compte du prix de l'essence qui ne cesse de grimper, il s'avère intéressant pour eux de partager les frais et par la même occasion d'effectuer des économies sur les billets de stationnement.

En appuyant un projet de transport

collectif, la MRC de Portneuf tient compte des répercussions de ses actions sur la nature en plus de se soucier de la qualité de vie de ses citoyens, l'essor économique de sa communauté et la qualité de l'environnement des municipalités qu'elle dessert.

Afin de développer davantage le service et proposer encore plus de possibilités aux résidents de Portneuf, la MRC a confié le mandat à la Commission du développement social et économique de se pencher sur la question du transport collectif dans la région. Elle a comme rôle de réunir les principaux acteurs en transport dans Portneuf et d'étudier chacune des possibilités de trajet. Comme les organismes en transport collectif pourront compter sur une subvention importante provenant du ministère des Transports entre 2007 et 2011, la CTRP pourra enfin se donner les moyens de ses ambitions.

Pensez au temps perdu dans le trafic, à déneiger et déglacer votre voiture, à tourner en rond pour vous stationner. Songez aux coûts importants occasionnés par l'achat d'un véhicule (immatriculation, assurances, réparations, entretien, etc.). En plus de vous faire réaliser des économies, le transport en commun et le covoiturage vous permettent de diminuer votre stress sur la route, gagner du temps pour des activités plus enrichissantes, pour lire, réviser vos dossiers ou notes de cours ou encore somnoler. Votre temps est précieux. Vous pouvez rejoindre les répartitrices de la CTRP aux numéros suivants, soit 329-3686 ou le 1 877 329-3686.

Guylaine Charest
Directrice générale

Saviez-vous que?

La prochaine assemblée publique du conseil de la MRC se tiendra le 21 mai 2008 à 20h00.